

CONVOCACTION

Date : 28 mai 2024

Affichée le : 28 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 37
Pouvoirs : 11
Absent : 2

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE : 05 juin 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

Absents représentés

M. BOUKHACHBA
Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
M. PERRIN
Mme SAKHO
Mme SOW
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à M. KHOULA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. AKABLI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. MARTIN
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Mariline DUHIN

28 Adhésion au groupement de commandes entre l'ACSO et ses communes membres pour l'organisation de transports extrascolaires et ponctuels

■ Rapport de présentation :

Mariline DUHIN, Conseillère Municipale

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, l'ACSO (en tant que coordonnateur), sept de ses communes membres et l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme ont approuvé la constitution d'un groupement de commandes dans le domaine des transports extrascolaires et ponctuels qui a pris effet en 2022 jusqu'au 15 juillet 2025.

Cependant, d'autres communes ont par la suite fait part de leur souhait d'intégrer ce groupement, les missions dévolues au coordonnateur ont évolué et les besoins en termes de transports également.

Il a donc été décidé de ne pas reconduire le marché actuellement en cours, qui s'achèvera donc le 31 août 2024.

La convention constitutive prévoit que « Tout membre peut se retirer du groupement à tout moment après l'expiration du ou des marchés en cours d'exécution. Il en informe 2 mois avant le coordonnateur par courrier. Le retrait est constaté par une délibération de son assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur ».

Il est donc également décidé de se retirer de la convention en cours à compter du 31 août 2024 afin d'adhérer à une nouvelle convention, qui sera actualisée.

La nouvelle convention de groupement de commandes aura pour membres l'ACSO, les communes de Cramoisy, de Saint-Vaast-Les-Mello, de Montataire, de Villers-Saint-Paul, de Thiverny, de Nogent-sur-Oise et l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 060-216001743-20240606-28_DEL_CM030624-DE

Elle permettra le lancement d'un marché en trois lots :

LOT N°	OBJET DES PRESTATIONS
1	Transports réguliers extrascolaires
2	Transports ponctuels
3	Transports ponctuels (avec séjours)

Les communes membres pourront choisir d'adhérer pour un seul ou plusieurs lots.

L'ACSO reste coordonnateur du groupement de commandes et s'occupe de la gestion du marché, la facturation sera à la charge de chaque membre.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant, par délibération de son assemblée délibérante, la convention

Il vous est demandé :

- d'acter le retrait de la convention de groupement de commandes n°22-E-MOB-001 signée le 26 août 2022, à la date du 31 août 2024,
- d'acter l'adhésion au nouveau groupement de commandes pour l'organisation de transports extrascolaires et ponctuels qui prendra effet à compter de la signature de l'ensemble des membres.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Vu l'arrêté de monsieur le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-oise,

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Education sport et loisirs » en date du 16 mai 2024,

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande dans le domaine des transports extrascolaires et ponctuels de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver, le retrait de la convention de groupement de commandes n°22-E-MOB-001 du 26 août 2022, à la date du 31 août 2024.

Article 2 : d'approuver, l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre l'ACSO, ses communes membres et l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant l'ACSO comme le coordonnateur.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'organisation des transports extrascolaires et ponctuels ainsi que tous les documents y afférents.

06 JUIN 2024

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Mariline DUHIN


La secrétaire de séance